

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016 N°2016/01

L'an deux mille seize, le 16 janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc BERGIA.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2016

**Présents :** MMES DESROUSSEAU Anne, FAMIN Isabelle, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Beatrice, RILBA Christine

MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian, MARSAC Alain, MARIUZZO Bernard, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

**Absents :** Mme GRANIER Dominique  
Mme ROUILHET Marie-Claude  
M. LIVIGNI Gérard  
M. NOVAU Frédéric

**Procurations :** Mme DE BIASI à M. GUILLEMET

**Secrétaire de séance :** M. MARIUZZO Bernard

En préambule, le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2015**

Le Maire demande à l'assemblée délibérante si des remarques sont à faire sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

T UNFER : concernant la délibération n°2015/10, je ne suis pas d'accord avec le passage suivant :

« *La problématique d'accès aux salles concernées (Flora, EMS, Ecole de Musique) étant évoquée, il est suggéré à la demande de Thomas Unfer et validé, à l'unanimité, la proposition initiale remplacée par :* »

Ainsi, il est proposé de corriger cet alinéa comme suit :

« *La problématique d'accès aux salles concernées (Flora, EMS, Ecole de Musique) étant évoquée, il est suggéré et validé, à l'unanimité, de remplacer la proposition initiale par (...)* »

Cette remarque ayant été prise en compte, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **N°2016/01 : Délégation de compétence pour délivrer une déclaration préalable**

En amont de la délibération, Jacques BEAUVILLE souhaite s'exprimer sur ce sujet.

J. BEAUVILLE : Je demande à ce que le médiateur de la république soit saisi sur la question du conflit d'intérêt, de plus en plus posée. Cela doit faire l'objet d'une question à l'assemblée nationale. Selon moi, on va trop loin ! le vote de l'impôt lui-même peut être considéré comme un conflit d'intérêt puisque les élus votants sont concernés par la décision.

B. MARIUZZO : Pour moi, il y a conflit d'intérêt lorsqu'un groupe de personnes est concerné par la décision, pas l'ensemble de la population.

J BEAUVILLE : certaines décisions concernant l'impôt ne regardent qu'un groupe de personnes : par exemple, les exonérations de taxes foncières sur le non bâti pour certains propriétaires.

B. MERCI : Quelle est la procédure de saisine du médiateur de la république ?

J BEAUVILLE : Il se saisit à titre individuel, par courrier.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier adjoint David PEYRIERES expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme ; « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur BERGIA Jean-Marc a déposé une demande de déclaration préalable référencée n°DP 031 533 162 000 1, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Mathilde GEWISS à cet effet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE PRENDRE ACTE du dépôt par Monsieur BERGIA d'une demande de déclaration préalable n°DP 031 533 162 000 1.
- DE DESIGNER Madame GEWISS en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et de la charger de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Entretien de l'Ousse et des fossés du chemin des garosses**

J BEAUVILLE : Le devis pour l'entretien de l'Ousse a-t-il été validé par la Commune ?

JM BERGIA : Oui et les conventions avec les agriculteurs sont prêtes. L'entretien va donc se faire très prochainement.

J. BEAUVILLE : et les fossés du chemin des garosses ont-ils été nettoyés ?

B. MARIUZZO : il a plu et nous ne pouvons plus passer l'aspirafeuilles. Cela sera fait autrement.

### **Cadenas laborie**

J. BEAUVILLE : la barrière du chemin de laborie a semble-t-il été ouverte et je pense qu'il faudrait remplacer le cadenas à code par un cadenas à clés.

### **Panevin**

D. PEYRIERES : je tiens à remercier Jacques pour le prêt du terrain.

JM BERGIA : l'évènement a été un gros succès.

J. BEAUVILLE : pourrait-on demander aux agents techniques de nettoyer les clous issus du brûlage des palettes.

B. MARIUZZO : oui c'est prévu cela sera fait demain.

### **Poteaux en bois chemin de Roquettes**

B PENNEROUX : des poteaux en bois sont détériorés avant le n°38 du chemin de Roquettes.

B. MARIUZZO : c'est noté. Nous allons transmettre l'information au service voirie de la communauté d'agglomération du muretain.

**La séance est levée à 20h45**